

Conseil de la Ville

Règlement RV-2002-00-08 décrétant
l'ouverture de la rue de la Grève-Guay

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Ouverture de rue**
Le Conseil ordonne l'ouverture de la rue de la Grève-Guay sur partie des lots 26-4, 27-3, 29-5 et 32 du cadastre de la paroisse de Saint-Joseph, telles que montrées sur le plan annexé au présent règlement (parcelles 1 à 5 inclusivement).
2. **Entrée en vigueur**
Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté le 8 avril 2002

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉ EN VIGUEUR LE 13 AVRIL 2002

ENTRÉ EN VIGUEUR LE 12 AVRIL 2002